

**COMMUNE NOUVELLE PORTE DU RIED
REGROUPANT HOLTZWHR ET RIEDWIHR**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE PORTE DU RIED DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2026
--

Sous la présidence de M. Jean-François HAZOUME, Maire de la Commune Nouvelle Porte du Ried

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h37.

Adjoints	Présents	Excusés	Non excusés	Donne procuration à
BURDLOFF Thania		X		HAZOUME Jean-François
OHLMANN Grégory	X			
MEYER Laurence	X			
SPEICHER Robert		X		VOGEL Maïté
VOGEL Maïté	X			
DEMANINS Patrick	X			
SCHILLINGER Michèle	X			
FLEITH Jean-Louis	X			
BAUMANN Carine	X			
ZWICKERT Marc	X			<i>Arrivé à 21h au point n°10</i>
YRAETA Odile	X			
CLEF Emmanuel	X			
GOULOZELLE Edith	X			
ZAWALEN Victor	X			
ZIRN Camille	X			
FRUH Philippe	X			
GARNCARZ Sylvie	X			
GRINGER Damien	X			
JAEGLI Quentin		X		DIRNINGER Elodie
DIRNINGER Elodie	X			
STEINBRUNNER Guy	X			
ZETTING Céline	X			

M. le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire de M. Adrien DIRNINGER, oncle de notre conseillère municipale Mme Élodie DIRNINGER, ainsi que de la mère de Yannis SYMBULA, ancien Conseiller Municipal.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 28 mai et 5 juin 2026 ;
3. Urbanisme ;
4. Approbation de la convention de surveillance du système d'endiguement de Colmar - Holtzwihr - Rive droite, pour la commune de Porte du Ried et le Syndicat Mixte de l'Ille et RIVIERES de Haute-Alsace ;

5. Avenant n°1 au marché d'aménagement de l'entrée Sud et de la rue de la Chapelle à Riedwihr (lot n°01 : voirie) ;
6. Avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage n° 68-2025-044 conclue avec la commune de porte du Ried pour la réalisation de travaux d'aménagement en traverse d'agglomération - RD n° 45 à Riedwihr ;
7. Mise en conformité électrique du système des cloches de l'église Saint-Martin à Holtzwihr ;
8. Débat sur les garanties de protection sociale complémentaire des agents ;
9. Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) sur le territoire de Colmar Agglomération ;
10. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux ;
11. Divers.

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu du droit local, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier le secrétariat de la séance à Mme Aurore DONZELOT, secrétaire générale.

Point n°2 : Approbation des procès-verbaux des séances du 28 mai et 5 juin 2026

Les procès-verbaux, transmis par courriel à tous les membres, sont commentés par M. le Maire. Aucune observation n'étant formulée, ils sont adoptés à l'unanimité.

Point n°3 : Urbanisme

ANCIENS DOSSIERS DE PERMIS ET DECLARATIONS

- Arrêté N°0056/2026 autorisant un Permis de Construire (PC 068 143 26 00007)

NOUVEAUX DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. Philippe MEYER et Mme Isabelle BURDLOFF (PC 068 143 26 00008) – 22A rue de l'église HOLTZWIHR (Section 33 parcelle 278)
Motif : construction d'une maison individuelle
Zone UB
En cours d'étude par le Service Instructeur

NOUVEAUX DOSSIERS DE PERMIS DE DEMOLIR

- M. Jean MEYER (PD 068 143 26 00002) - Rue de la Choucrouterie HOLTZWIHR (Section 42 parcelle 282)
Motif : démolition d'une remise
Zone UB
En cours d'étude par le Service Instructeur

NOUVELLES DECLARATIONS PREALABLES

- M. Marc ROSE (DP 068 143 26 00040) - 1 rue des Vosges RIEDWIHR
Motif : Mise en place d'un garage monobloc de 5,25 x 2,97 x 2,48 mètres (15,59 m²)

Zone Urbanisée du RNU
Avis favorable

- M. Nicole GSELL (DP 068 143 26 00041) - Rue du Général de Gaulle HOLTZWHR (Section 29 parcelle 11)
Motif : Création d'un portail de 4 mètres de large et mise en place d'une clôture de 2 mètres de hauteur côté Ouest
Zone UB
Avis défavorable (mobilier urbain existant devant la parcelle / manque de sécurité en cas de modification)
- M. David SCHULTZ (DP 068 143 26 00042) - 8 rue Prés HOLTZWHR
Motif : Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation d'une surface de 12 m², sur le toit d'un carport existant.
Zone UB
Avis favorable
- M. Hubert FLEITH (DP 068 143 26 00043) - 1 rue de Wickerschwihr RIEDWIHR
Motif : Pose de 18 panneaux photovoltaïques sur toiture
Zone urbanisée du RNU
Avis favorable
- Mme Karine SION (DP 068 143 26 00044) - 9d rue du Logelbach HOLTZWHR
Motif : Installation d'une pergola bioclimatique de 8,27 m² sur terrasse existante
Zone UB
Avis favorable
- Mme Christelle DASILVA (DP 068 143 26 00045) - 2 rue Oberfeld RIEDWIHR
Motif : Installation d'un abri de jardin de 7,41 m² en polypropylène anthracite sur semelle béton.
Zone urbanisée du RNU
Avis favorable
- M. Quentin MARCHAL (DP 068 143 26 00046) - 6 rue de la 5^{ème} DB HOLTZWHR
Motif : remplacement d'un grillage souple par une clôture en grillage rigide de 1,52m de hauteur, gris foncé avec lamelles occultantes (en accord avec le voisin)
Zone UB
Avis favorable
- M. Quentin MARCHAL (DP 068 143 26 00047) - 6 rue de la 5^{ème} DB HOLTZWHR
Motif : réalisation d'une dalle de béton de 4,50m x 4,20m sur 20 cm de hauteur sur limite de propriété pour la construction d'un abri de jardin
Zone UB
Avis favorable
- ESSENTIEL ENERGIE (DP 068 143 26 00048) - 48 Grand'Rue RIEDWIHR
Motif : Mise en place d'un système solaire combiné avec 4 capteurs thermiques, d'une surface totale de 8,24 m²
Zone urbanisée du RNU
Avis favorable

CERTIFICATS D'URBANISME

- Cub 068 143 26 0008 pour Me Aimé LICHTENBERGER pour Mittelfeld Grand'Rue RIEDWIHR (section 12 parcelle 89 et 90)
- Cua 068 143 26 0009 pour Me Joanne ALBRECHT pour le 20A rue Principale HOLTZWIHR
- Cua 068 143 26 00010 pour Mes Thomas STEHLIN et Peggy JUND pour le 13 rue de Bahlingen HOLTZWIHR
- Cua 068 143 26 00011 pour Me Laurent MATTIONI le 15 rue Principale HOLTZWIHR

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire ne donne pas suite aux droits de préemption suivants à :

- Me Joanne ALBRECHT pour le 20A rue Principale HOLTZWIHR
- Mes Thomas STEHLIN et Peggy JUND pour le 13 rue de Bahlingen HOLTZWIHR
- Me Laurent MATTIONI le 15 rue Principale HOLTZWIHR

Point n°4 : Approbation de la convention de surveillance du système d'endiguement de Colmar - Holtzwihr - Rive droite, pour la commune de Porte du Ried et le Syndicat Mixte de l'III et RIVIERES de Haute-Alsace

M. le Maire explique que la délibération du 22 janvier 2026 est devenue caduque, la convention n'ayant pas été signée avant les élections. Le Maire ayant changé depuis le scrutin, ainsi que les représentants des autres syndicats concernés, il convient de soumettre à nouveau la délibération au Conseil Municipal.

Rappel :

Des modifications réglementaires, imposent au Syndicat Mixte de l'III et RIVIERES de Haute-Alsace de déposer un dossier de régularisation de digue en système d'endiguement auprès des services de l'Etat. Ces derniers vont ainsi autoriser/régulariser l'existence de l'ouvrage. Sans cela, la réglementation demande à ce que l'ouvrage soit supprimé.

L'Etat demande notamment de justifier de la surveillance de l'ouvrage. La convention ci-annexée a pour but de régler les conditions techniques et financières de la surveillance des ouvrages entre la commune de Porte du Ried, le Syndicat Mixte de l'III et RIVIERES de Haute-Alsace (RHA), via le document d'organisation joint.

La commune désignera une personne référente que RHA pourra joindre à tout moment afin de déclencher la surveillance. Ce contact est M. Jean-Louis FLEITH, Conseiller Municipal. Si cette personne est amenée à changer, le nouveau contact sera transmis à RHA. La commune s'organise ensuite pour patrouiller les ouvrages par équipe de deux et faire remonter les désordres éventuels à RHA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver cette convention,
- De nommer MM. Jean-Louis FLEITH, Conseiller Municipal en tant que titulaire, M. Damien GRINGER, M. Philippe FRUH (suppléants) et Mme Laurence MEYER (suppléante),
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention.

M. Jean-Louis FLEITH propose de solliciter le Syndicat mixte de l'Ill et des Rivières Haute-Alsace afin qu'un repère à 1,50 m soit installé au pont du Ladhof.

Point n°5 : Avenant n°1 au marché d'aménagement de l'entrée Sud et de la rue de la Chapelle à Riedwihr (lot n°01 : voirie)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code de la commande publique, notamment ses articles R.2194-1 et suivants relatifs aux modifications des marchés en cours d'exécution ;
- La délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2025 autorisant la passation du marché relatif à l'aménagement de l'entrée d'agglomération Sud et de la rue de la Chapelle ;
- Le marché initial notifié pour un montant de **247 978,00 € HT** ;
- La nécessité d'adapter certaines prestations en raison de sujétions techniques imprévues et de demandes complémentaires du maître d'ouvrage.

Considérant :

- Que des sujétions techniques imprévues ont été rencontrées en cours de chantier, rendant nécessaires des adaptations non prévues au marché initial ;
- Que la Collectivité européenne d'Alsace a sollicité des compléments de travaux sur la route départementale et sur les trottoirs traversants ;
- Que ces éléments justifient l'établissement d'un avenant conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;
- Que l'avenant n°1 proposé par l'entreprise titulaire porte sur un montant de **15 749,70 € HT**, soit une augmentation du marché de base de **6,35%** ;
- Que le nouveau montant total du marché s'élève ainsi à **263 727,70 € HT**.

L'avenant n°1 a pour objet d'intégrer les prestations suivantes :

- Création d'un trottoir et d'une tranchée d'infiltration le long des parcelles cadastrées section 2a12 et 2a13 ;
- Mise en œuvre d'un revêtement en résine et agrégats supplémentaire, consécutive à l'augmentation de la largeur des trottoirs traversants demandée par la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Reprofilage d'une partie de la route départementale ;
- Reprise du revêtement de la route départementale jusqu'au chemin rural inclus, également demandée par la Collectivité européenne d'Alsace.

Ces prestations constituent des modifications rendues nécessaires par des sujétions techniques imprévues et des demandes complémentaires du maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché "Aménagement de l'entrée d'agglomération Sud et de la rue de la Chapelle - Lot n°1 Voirie", pour un montant de **15 749,70 € HT**,
- De fixer le nouveau montant total du marché à **263 727,70 € HT**,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document afférent à son exécution.

Point n°6 : Avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage n° 68-2025-044 conclue avec la commune de porte du Ried pour la réalisation de travaux d'aménagement en traverse d'agglomération - RD n° 45 à Riedwihr

Vu la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage n° 68-2025-044 conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et la Commune de Porte du Ried pour la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 45 en traverse d'agglomération à Riedwihr ;

Vu la nécessité d'adapter ladite convention afin de tenir compte :

- Des ajustements financiers liés à la révision des prix et à l'apparition de frais supplémentaires ;
- Des modifications apportées au programme prévisionnel des travaux.

Vu l'avenant n°1 transmis par la CeA ;

Considérant :

- Que l'annexe financière n°3 doit être actualisée pour intégrer les nouveaux frais supplémentaires s'élevant à 51 274,53 €, portant le nouveau total prévisionnel à 284 433,81 €, dont 227 446,72 € à la charge de la Commune et 56 987,09 € à la charge de la CeA ;
- Que l'annexe n°2 « Programme des travaux » doit être remplacée pour tenir compte des évolutions du projet ;
- Qu'il convient, en conséquence, d'approuver l'avenant n°1 à la convention initiale.

Le Maire expose au Conseil Municipal les modifications apportées par l'avenant n°1, notamment :

- La mise à jour de l'enveloppe financière prévisionnelle au montant total de 284 433,81 €, dont 227 446, 72 € à la charge de la commune et de 56 987,09 € à la charge de la CeA ;
- La substitution de l'annexe n°2 relatives au programme des travaux ;
- Le maintien inchangé des autres articles de la convention initiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage n° 68-2025-044 conclue avec la Collectivité européenne d'Alsace pour la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 45 en traverse d'agglomération à Riedwihr,
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes pièces afférentes à son exécution.

Point n°7 : Mise en conformité électrique du système des cloches de l'église Saint-Martin à Holtzwihr

M. le Maire informe au Conseil Municipal que le système des cloches de l'église Saint-Martin à Holtzwihr est en panne depuis le début de l'année 2026, rendant impossible leur fonctionnement normal.

Afin de procéder à la remise en état, l'entreprise VCEGELE a été sollicitée et a transmis un devis pour un montant de 8 633 € HT.

Le Conseil de Fabrique a été informé de la situation et a confirmé sa participation financière à hauteur de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver** la réalisation des travaux de réparation du système des cloches,
- **D'accepter** le devis de l'entreprise VCEGELE d'un montant de 8 633 € HT,

- **De prendre** acte de la participation du Conseil de Fabrique à hauteur de 5 000 €,
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération.

M. Patrick DEMANINS rappelle que le système électrique du clocher n'était plus conforme aux normes en vigueur et que, même s'il avait continué à fonctionner, son remplacement aurait de toute façon été nécessaire.

Point n°8 : Débat sur les garanties de protection sociale complémentaire des agents

Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article L. 827-12 du Code général de la fonction publique, « dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC) ».

Ce débat, obligatoire mais sans vote, constitue une étape préalable à la mise en œuvre de la réforme nationale de la PSC, qui vise à renforcer la couverture des agents publics en matière :

- De santé (remboursements complémentaires des frais médicaux, hospitaliers, pharmaceutiques, maternité, etc.),
- De prévoyance (maintien de salaire en cas d'arrêt de travail, invalidité, incapacité, décès).

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a engagé, depuis plusieurs années, une démarche d'amélioration de la protection sociale complémentaire (PSC) de ses agents, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique.

1. Convention de participation - Risque « santé » (Centre de Gestion du Haut-Rhin)

Par délibération du 1^{er} décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé :

- D'adhérer à la convention de participation mutualisée « santé » proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin ;
- De fixer la participation employeur à 60 € par agent adhérent à un contrat de complémentaire santé labellisée dans le cadre de cette convention.

Cette participation vise à soutenir l'accès des agents à une couverture santé de qualité, conformément aux orientations nationales de la réforme de la PSC.

2. Convention de participation - Risque « prévoyance » (Centre de Gestion du Haut-Rhin)

Par délibération du 20 novembre 2025, le Conseil municipal a également décidé :

- D'adhérer à la convention de participation mutualisée « prévoyance » proposée par le Centre de Gestion ;
- De fixer la participation employeur à 20 € par agent adhérent à un contrat de prévoyance couvrant notamment le maintien de salaire, l'invalidité et le décès.

3. Rappel du cadre réglementaire

Ces dispositifs s'inscrivent dans le cadre des obligations prévues par la réforme nationale de la protection sociale complémentaire, et notamment par l'article L. 827-12 du Code général de la fonction publique, qui encadre les modalités de participation financière des employeurs publics.

Le Conseil Municipal prend connaissance des éléments présentés et échange sur les enjeux liés à la protection sociale complémentaire des agents.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- Prend acte des dispositifs déjà adoptés par la commune en matière de protection sociale complémentaire « santé » et « prévoyance » ;
- Confirme l'adhésion de la commune aux conventions de participation proposées par le Centre de Gestion du Haut-Rhin ;
- Maintient les participations employeur suivantes :
 - 60 € par agent pour la complémentaire santé,
 - 20 € par agent pour la complémentaire prévoyance.

Point n°9 : Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) sur le territoire de Colmar Agglomération

Bien que globalement maîtrisée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération Colmarienne, la délinquance reste une réalité contre laquelle il convient de lutter de manière constante et avec force dans un contexte où la demande de sécurité et de tranquillité publique exprimée par les habitants ne cesse de croître.

Au-delà des actions qui peuvent être mises en œuvre au quotidien pour lutter contre les actes de délinquance, la loi du 5 mars 2007 a consacré la responsabilité centrale des maires dans le pilotage de la politique de prévention de la délinquance.

Si la mise en œuvre de cette politique publique relève principalement de la compétence des maires, la prévention de la délinquance apparaît également comme un des volets d'action de la compétence exercée à titre obligatoire par Colmar Agglomération en matière de politique de la ville (article 4.4 des statuts de l'agglomération).

Dans ce cadre, la loi prévoit que :

- Le président de l'intercommunalité anime et coordonne les actions qui concourent à l'exercice de la prévention de la délinquance ;
- L'existence d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est obligatoire.

Dès lors, compte tenu du fait que Colmar Agglomération détient de droit juridiquement la compétence d'animation et de coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance (art. L. 132-13 du Code de la Sécurité Intérieure), la loi rend donc obligatoire la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Il est donc proposé aujourd'hui de se prononcer sur le principe de création du CISPD de Colmar Agglomération.

A- Fondements législatifs : rappel des compétences de la commune et de l'agglomération sur le champ de la sécurité et de la prévention de la délinquance

- Le maire concourt par son pouvoir de police générale et spéciale à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance. Il est également responsable de l'animation, de la

coordination et de la mise en œuvre de la politique de prévention de la délinquance sur le périmètre communal (art. L. 132-1 du Code de la sécurité intérieure).

A ces fins, il peut mettre en place un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sur son territoire. La création d'un CLSPD ne se substitue pas à l'existant et n'empêche aucunement la création de CLSPD sur le périmètre communal. Tout au plus, une telle création rend facultative la mise en place par les communes de plus de 5000 habitants d'un CLSPD (art. L. 132-4 du CSI).

- Colmar Agglomération exerce de plein de droit la compétence d'animation et de coordination des actions et des dispositifs intercommunaux de prévention de la délinquance (art. L. 132-13 du Code de la sécurité intérieure). Elle n'a cependant pas vocation à mettre en œuvre de manière opérationnelle les actions, qui relèvent de la compétence des communes.

B - Principales attributions du CLSPD

- Favoriser l'échange d'informations et la définition des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique ;
- Assurer une fonction d'appui de l'agglomération aux communes autour des dispositifs de portée communautaire ou d'échanges de pratiques sur des champs d'intervention très divers : accès au droit, justice de proximité, prévention de la récidive, aide aux victimes, médiation, veille juridique, etc. ;
- Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

C - Fonctionnement et cadre d'intervention du CLSPD

- Sa composition (art. D. 132-12 du CSI)

Le Président de Colmar Agglomération fixe par arrêté la composition du CLSPD. Il comprendra les membres suivants :

- Le Préfet de département et le Procureur de la République, ou leurs représentants ;
- Les maires, ou leurs représentants, des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- Le Président du Conseil départemental, ou son représentant ;
- Des représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet de département ;
- Des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques désignés par le Président du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.

En tant que de besoin et selon les particularités locales, des présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale intéressés ainsi que des personnes qualifiées peuvent être associés aux travaux du conseil intercommunal.

- Son organisation (art. D. 132-11 du CSI)

- la formation plénière

Le CISPD se réunit à l'initiative de son président en formation plénière au moins une fois par an. Il se réunit de droit à la demande du préfet ou de la majorité de ses membres.

La réunion du CISPD en formation plénière permet de présenter les caractéristiques et l'évolution de la délinquance dans la commune, faire le bilan des actions conduites, définir les perspectives locales en matière de prévention de la délinquance, valider certaines orientations prises en formation restreinte.

- la formation restreinte

Le décret du 23 juillet 2007 prévoit que le CISPD se réunit « en formation restreinte » en tant que de besoin dans les conditions prévues par son règlement intérieur.

La formation restreinte peut par exemple être réunie pour assurer le pilotage des différents groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique, proposer des orientations et des diagnostics, évoquer des événements particuliers ou urgents.

Sa composition est arrêtée par le président de l'EPCI en fonction des situations à traiter, soit de manière fixe.

En toute hypothèse, la formation restreinte du CISPD comporte des représentants des partenaires les plus concernés et notamment des représentants de l'Etat (corps préfectoral, parquet, direction académique des services de l'éducation nationale).

- les groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale et thématique

Des groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique peuvent être créés par le CISPD. Ils réuniront les services concernés par la thématique et rendront régulièrement compte de leurs actions aux maires concernés. Ces groupes de travail pourront porter sur :

- Les problématiques de délinquance urbaine ;
- Les problématiques de délinquance rurale ;
- Les jeunes exposées à la délinquance ;
- Les violences sexistes et intra-familiales.

Prérequis à son installation

Le processus de création du CISPD de Colmar Agglomération requiert au préalable la consultation des communes par délibération de leurs conseils municipaux. Sauf opposition d'une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale concernée, le président de l'établissement public ou un vice-président désigné dans les conditions prévues à l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales préside le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Une fois cette condition juridique levée, le CISPD intégrera de droit la totalité des maires des communes composant l'EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide

- **D'approuver** la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Colmar agglomération, sous réserve du vote des conseils municipaux et selon les conditions de majorité prévues à l'article L132-13 du Code de la Sécurité Intérieure ;
- **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point n°10 : Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux**Brigade Verte : réunion du comité syndicale du 9 juin 2026 (M. le Maire et Robert SPEICHER)**

Le Comité Syndical a procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2026. Il a ensuite été donné lecture des résultats des élections des membres du Bureau Exécutif, suivie de l'installation du nouvel Exécutif. Le Comité a procédé à l'élection du Président, des Vice-Présidents ainsi que du Secrétaire. Il est indiqué que les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents sont fixées conformément aux taux réglementaires applicables à la strate démographique du Syndicat.

Le Comité Social Territorial fait l'objet d'une détermination du nombre de représentants et de la désignation des membres titulaires et suppléants.

Le rapport présente ensuite les délégations accordées au Bureau Exécutif et au Président, notamment en matière budgétaire, de marchés publics, de gestion du personnel, de contentieux, de trésorerie (plafond annuel de 300 000 €), ainsi que pour la signature des conventions et la gestion des sinistres.

Concernant les représentations extérieures, il a été procédé à la désignation d'un représentant suppléant du Président de la Brigade Verte pour siéger, en cas d'empêchement de celui-ci, à la Maison de la Nature du Vieux Canal ainsi qu'à la Commission Alsacienne des Espaces, Sites et Itinéraires (CAESI).

Le bilan d'activité 2025 est présenté aux membres.

Le Comité Syndical est invité à approuver la reconduction de la convention tripartite de surveillance du Lac du Ballon pour une durée de six saisons estivales. La contribution 2026 de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller s'élève à 5 914 €, correspondant à 73 heures de surveillance.

En matière de ressources humaines, le rapport prévoit la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet (50 heures mensuelles), ainsi que de nombreux mouvements de personnel : disponibilités, mobilités internes, nominations, affectations, recrutements, renouvellements de contrats et départs. Deux recrutements contractuels sont autorisés pour renforcer le secrétariat durant l'été 2026. Le rapport mentionne également les titularisations prévues entre avril et novembre 2026, les avancements de grade au 1^{er} juillet 2026, ainsi que les formations en cours et à venir.

Un point financier est présenté, comprenant la situation budgétaire intermédiaire et la décision modificative n° 01/2026.

Enfin, le Comité Syndical procède à l'intégration d'une nouvelle commune adhérente, la commune d'Epfig.

Mme Odile YRAETA demande s'il serait possible d'inscrire le numéro dans le prochain bulletin communal, les usagers pouvant les contacter directement.

M. le Maire précise que, si l'espace disponible le permet, l'information sera intégrée dans l'édition à venir ; sinon, elle le sera dans la suivante, ainsi que sur les autres supports de communication.

Réunion du Syndicat Mixte de l'Il du 11 juin 2026 (M. le Maire et Jean-Louis FLEITH)

Cette réunion qui s'est tenue dans la Salle de la Régence de la Mairie d'Ensisheim le jeudi 11 juin 2026 et avait pour objectif principal le renouvellement des instances dirigeantes du syndicat suite au renouvellement des conseils municipaux. Les 16 points de l'ordre du jour furent traités tambour battant. Le Président sortant Michel Habig a décidé de se retirer après trente années de présidence.

Voici les nouveaux élus et leur fonction : Président M. Joseph KAMMERER (maire de la commune de Logelheim) - Vice-Présidents Springinsfeld Dominique (Durmenach), Zeller Thomas (Hégenheim) et Zumbihl Hubert (Mulhouse) - Secrétaire Ulrich-Mallet Odile (Colmar) - Assesseurs : Renggli Gérard (Fisli), Richard Loïc (Riedisheim), Drexler Sabine (CeA), Misiano Jean (Ensisheim), Weissenbach Raphaël (Bettendorf), Zemb Alain (Niederhergheim).

Après présentation du syndicat et de son fonctionnement et bilan et actualités sur les travaux, nous avons voté les diverses délégations de pouvoirs, autorisations de signatures, approuvé le règlement intérieur.

En ce qui concerne notre commune de Porte du Ried, deux points :

- Damien Gringer a signalé ce qui pourrait être un obstacle au bon écoulement des eaux de l'Ill. M. Jean-Louis FLEITH a écrit au Syndicat : *« Un jeune paysan du village m'a fait part de sa préoccupation en voyant le vaste banc de gravier qui s'était formé au milieu du lit de la rivière et qui maintenant comporte une végétation dense, avec aussi des vieux troncs d'arbres arrachés et bloqués, pouvant être emportés par une crue et pouvant bloquer la passe du B1. Ce banc de gravier se trouve à tire d'aile à environ 1200 m - au nord du pont du Ladhof (un autre moins important est à environ 800 m au nord du pont) - Coordonnées 48°06'58.58 N - 7°23'41.48 E Je suis allé me rendre compte de la situation via le franc-bord coté EST ; j'ai vu ce banc de gravier et cette végétation, morte et vivante. Mais j'ai surtout constaté une érosion des bords de la rivière côté Ouest (Houssen). En longeant la rive Est une érosion est aussi visible. Je me demande si la présence de ce banc de gravier végétalisé - véritable île et forêt - n'est pas un obstacle pour l'écoulement des eaux en cas de hautes eaux. A mon avis cela génère une érosion supplémentaire des rives à cet endroit. Ne faudrait-il pas intervenir pour enlever la végétation ? Merci de bien vouloir étudier ce cas ».*

Réponse de RHA (Mme Barbora Tomisova) : *« Merci pour ce signalement, nous avons en effet déjà constaté ce phénomène dans le secteur. Comme il s'agit du lit mineur de l'Ill domaniale, c'est de la compétence de la Région Grand Est. Je leur ai transféré votre message, en leur demandant de nous prévenir s'ils prévoient une intervention ».*

Mme Carine BAUMANN lui demande de transmettre également l'information à Mme Odile Ulrich-Mallet.

- Le chantier du système d'endiguement de proximité de Porte du Ried est toujours bloqué, donc inachevé. Avec M. le Maire, il est prévu une réunion avec RHA cet été pour faire le point sur l'avancé de ce dossier.

Réunion ADAUHR du 25 juin 2026 (M. le Maire et Grégory OHLMANN)

Il a été noté une incohérence en matière d'urbanisme, certaines Communes rurales (dont Porte du Ried) ont été classées Communes urbaines et inversement. L'ADHAUR nous tiendra informé d'un correctif.

Le déficit de la structure est passé de plus de 100 000 € à un peu moins de 28 000 €. Mais l'ADAUHR subit une pression budgétaire du fait des incertitudes sur ses dotations.

Plusieurs personnes importantes dans l'organisme (Directeur – Directrice Pole Juridique) vont partir à la retraite et devront être remplacés. Les effectifs sont de 33 postes (sur 41 ouverts).

M. le Maire indique que la commune de Porte du Ried est désormais classée comme commune urbaine, tandis que Strasbourg est passée en commune rurale.

Il précise également qu'un courrier a été adressé à la Préfecture afin d'obtenir des explications. Pour information, la cotisation de l'ADAUHR a, de ce fait, doublé.

Commission travaux du 22 juin 2026 (Rapporteur : Maïté VOGEL)

Ci-dessous les points abordés :

- Renouvellement LED dans les bâtiments

Lieux / Bâtiments	Devis XB LUMINAIRES
Mairie Holtzwihr (Rez-de-chaussée + ancienne salle CM)	850,87 € HT
Atelier communal	300,86 € HT
Caserne et salle des pompiers	700,88 € HT

- Ajout d'une bouche incendie au croisement des rues de Wihr-en-Plaine/Colmar

Entreprise	Devis
Colmarienne des Eaux	8 052,00 € HT

- Suppression du coffret d'EP Schlittweg - Route de Whir-en-Plaine

Entreprise	Devis
AETP	984,00 € HT

- Branchement du Club House à l'assainissement sous-vide

- Budget 2026 : 30 000 € prévus pour le branchement (estimation Colmarienne des Eaux).
- Travaux domaine public pris en charge par Colmar Agglomération ; la commune finance le raccordement de la rue au bâtiment.
- Planning Colmarienne des Eaux :
 - Dès le 14/09/2026 : raccordement domaine public (1,5 semaine).
 - Puis raccordement jusqu'au Club house (1,5 semaine, fin prévue 02/10/2026).
- Coupure sanitaires/douches : 2 à 3 jours à prévoir.
- Réunion préalable : 26/08 à 14h, sur site.
- RHW96 informé du calendrier.

- Double-écluse temporaire - Nord de Riedwihr

L'écluse temporaire achetée en 2024 est désormais disponible depuis la fin des travaux à l'entrée Sud (automne 2025). Elle sera installée dans la Grand'Rue, au Nord de Riedwihr, afin de ralentir les véhicules en sortie du giratoire. Le sens de priorité Nord-Sud a été validé en commission ; un arrêté sera nécessaire si la priorité est instaurée. Aucune demande à la CeA n'est requise pour la pose. Installation prévue durant les vacances d'été 2026, avec observation de la cohabitation entre stationnement sur trottoir et écluse après quelques semaines.

Mme Céline ZETTING demande pourquoi ce lieu a été retenu.

Mme Maïté VOGEL répond qu'elle a été sélectionnée en raison de la vitesse excessive fréquemment constatée à cet endroit.

Mme Céline ZETTING suggère plutôt la route d'Illhaeusern, où les véhicules roulent très vite, coupent le rond-point, ce qui l'inquiète pour ses enfants qui circulent à pied.

Mme Maïté VOGEL précise que les contraintes de taille ne permettent pas une installation sur ce secteur. Elle ajoute qu'un essai sera réalisé sur la parcelle retenue et, si le dispositif ne s'avère pas efficace, une autre localisation pourra être envisagée.

- **Écluse simple - 18 Grand'Rue, Riedwihr**

La commune sollicite la CeA pour le prêt d'une écluse simple afin de réaliser un essai sur site. L'installation nécessitera un arrêté municipal et une information préalable aux riverains concernés.

- **Radar pédagogique Nord de Riedwihr**

Au budget 2026, nous avons alloué 1 300€ pour le remplacement du radar au Nord de la Grand Rue de Riedwihr.

Deux prestataires ont été consultés :

- IMS Service : 1 300€ (devis avec contrat de maintenance à 800€, contrat non renouvelé pour le moment car peu intéressant)
- AETP : 2 573€

Des informations complémentaires vont être demandées. Il peut être intéressant d'opter pour l'option avec panneau photovoltaïque à 450€ de plus que l'alimentation continue, cela permettrait de les déplacer sur n'importe quel mât, par contre, le remplacement régulier des batteries sera toujours nécessaire.

- **Signalisation RD4 et rues Houssen, Choucrouterie, Wihr-en-Plaine**

Entreprise	Devis
Millenium Marquage	14 448,00 € HT

Il faudra prévoir des travaux complémentaires pour gratter les bandes de passages piétons glissantes et usées (coiffeur, fleuriste, etc).

M. Guy STEIBRUNNER demande pourquoi la CeA ne réaliserait pas une étude globale.

Mme Maïté VOGEL répond qu'un rendez-vous a été convenu avec la CeA et que c'est précisément ce qui en est ressorti.

- **Eclairage passages piétons RD4**

À la suite du rendez-vous avec Vialis début juin, des devis sont en cours pour l'ajout de mâts d'éclairage aux passages piétons (boulangerie, salon de coiffure, entrée ouest).

Les implantations pourraient se faire dans les espaces verts, limitant les coûts de génie civil.

L'entreprise AETP a transmis un chiffrage pour des projecteurs directifs :

- Boulangerie : 3 720 €
- Salon de coiffure : 4 115 €

Le devis de Vialis est en attente.

- **Etude de sécurisation RD4**

Au budget 2026, une enveloppe de 10 000 € a été allouée pour une étude de sécurisation de la RD4. À la suite d'un rendez-vous avec Mme Arbogast (Vialis) début juin, un chiffrage est en cours ; une estimation orale comprise entre 3 000 € et 5 000 € a été annoncée. Les pistes évoquées concernent notamment l'installation

de feux tricolores et l'amélioration de l'éclairage des passages piétons. Les études de sécurité sont subventionnées à 50 % par la CeA au titre des amendes de police.

Un retour est attendu concernant la réfection de la signalisation horizontale et verticale de la RD4. L'installation des feux tricolores à l'entrée de Colmar, prévue d'ici fin juin, pourrait également avoir un impact sur la circulation dans le village.

- Mise en conformité électrique de l'installation campanaire de l'église de Holtzwihr

Entreprise	Devis
VOEGELE	8 633,00 € HT

Participation	Montant
Conseil de Fabrique de Holtzwihr	5 000,00 €

- Sèche-main salle polyvalente Holtzwihr

Entreprise	Devis
J2E	937,00 € HT

- Alarme lumineuse - Ecole Paul Frierh

Entreprise	Devis J2E
J2E	1 310,84 € HT

- Clés connectées

Au budget 2026, nous avons alloué 5 000€ pour le remplacement de clés standards par des clés connectées. L'objectif en travaillant par tranche, plusieurs années, nous pourrions en finalité avoir plus qu'une seule clé connectée pour tous les bâtiments, avec un logiciel qui permet de donner l'accès ou non.

Discussions : gestion des accès, limité aux moments réguliers ou autoriser H24. Travail supplémentaire pour les secrétaires de gestion des accès. Patrick DEMANINS fait un devis supplémentaire auprès de Wagner serrurerie, proposé par David et se renseigne sur des points techniques.

Question posée : programmation des clés peut se faire à distance après une première reconnaissance de la clé localement par le système ? Patrick DEMANINS se renseigne.

Un rendez-vous avec M. Wagner (Serrurerie Wagner, Herrlisheim-près-Colmar) est fixé au 30 juin à 10h pour les bâtiments suivants : salle polyvalente Holtzwihr, salle des fêtes de Riedwihr et salle des marronniers.

- Portes salle des fêtes Riedwihr

Dans le but d'améliorer l'isolation (phonique et thermique) de la salle des fêtes de Riedwihr, des devis sont en cours pour remplacer les portes métalliques :

- Finstral : 19 500€ TTC (PVC)
- Menuiserie Fleith : en attente

Complexité : surface vitrée sécurit

Proposition de contre-devis : SOREBA, METAL SERVICES

- Parking arrière d'école maternelle

Entreprise	Devis
EUROVIA	7 589,00 € HT

Un devis complémentaire a été signé pour refaire l'enrobé du trottoir sur 1,4 m de large, avec une finition en fil pavé côté parcelle.

Un avis sera demandé à Millenium Marquage concernant le marquage horizontal le plus adapté pour interdire le stationnement sur ce trottoir, afin de garantir l'accès des engins agricoles à la rue des Prés. L'achat d'un panneau de signalisation du parking devra également être prévu.

- Arrêté - Parking école Paul Frieih

Pour limiter le stationnement sur le parking de l'école durant les temps scolaire, un arrêté a été pris pour donner priorité aux personnels de l'école. Pour rendre cet arrêté applicable, un panneau doit être ajouté. Le modèle de 500x650mm (~70€) et cet emplacement a été choisi par la commission :



Un panneau PMR est à prévoir aussi pour que la place soit aux normes. La pose du poteau et des 2 panneaux sera effectuée par les agents fin août avant la rentrée.

Une demande de devis sera faite dans ce sens auprès d'Est Signalisation.

Le devis s'élève à 336 € HT.

- Fenêtres CPI Holtzwihr

Entreprise	Devis
Menuiserie FLEITH	1 266,00 € HT

Les Sapeurs-Pompiers referont la lasure des fenêtres, de la porte et la rambarde de l'escalier à leur convenance.

- Porte de secours Sud - Ecole Paul Frieih

Une réflexion globale de l'ensemble des menuiseries extérieures de l'école Paul Frieih sera faite pour le budget 2027. Les toitures en PVC (toits des salles en pente) sont à revoir aussi.

- Stores école Riedwihr

Des volets monobloc, lames orientables avec manœuvre solaire, 8 fenêtres, de marque Bubbendorf.

Devis de l'entreprise Linéa : 8 780€ HT

A rediscuter à la prochaine commission après réception de devis pour l'isolation extérieur.

- Travaux d'entretien de toiture des églises

Entreprises	Devis
SCHMIDT :	
- Gouttières	2 957,00 € TTC
- Toiture Zinc de la sacristie	2 127,00 € TTC

- Croix du Clocher de Riedwihr

Patrick DEMANINS est en train de faire expertiser la croix du clocher de Riedwihr qui penche par des entreprises spécialisées dans ce type de charpente. Selon la plupart des habitants, elle a toujours penché depuis les travaux des années 1990.

Selon le risque estimé par les entreprises, des devis seront faits ou non.

Commission Cadre de vie et environnement du 25 juin 2026 (Rapporteur : Laurence MEYER)

1. Organisation et méthode de travail

La commission confirme son fonctionnement en :

- Réunions plénières tous les 3 à 4 mois pour les échanges généraux.
- Constitution de groupes de travail (GT) selon les projets, réunis autant que nécessaire.
- Possibilité d'ouverture ponctuelle des GT à des personnes extérieures en fonction des compétences recherchées.

2. Propreté des rues

La commission examine la situation de la propreté urbaine et relève les points suivants :

- Balayeuse : passage toutes les 6 semaines environ ; contrat AFC Balayage à annualiser et comparer avec les devis en cours.
- Entretien des trottoirs et caniveaux : rappel des obligations des habitants (Krüttblätt sept. 2026).
 - Élaboration d'un flyer A5 distribué en septembre aux habitants concernés.
 - Proposition d'un nettoyage participatif au printemps 2027 ;
- Végétation débordante : rappel prévu dans le Krüttblätt automne 2026.
- Nettoyages citoyens : actions à renouveler plus régulièrement avec la réserve citoyenne, notamment sur RD4 et la piste cyclable.
- Déjections canines : proposition d'une nouvelle affiche plus stricte avec le rappel d'une contravention à 135 €, comme pour tout autre dépôt sauvage.

3. Végétalisation

La commission étudie plusieurs projets :

- RD4 : renouvellement des espaces verts (devis 2025 entre 8 000 € et 12 000 €). Plantation prévue en automne 2026.
- Rond-point Est Wickerschwihr : projet de végétalisation et décoration pour 2027 ; constitution d'un GT dédié.
- Cimetières : étude de végétalisation avec visites de sites de référence.
- Arbres de naissance : plantation annuelle de deux arbres, un par village historique, en février.
- Noyer école Paul Friehe : maintien provisoire de l'arbre ; organisation d'un ramassage solidaire des feuilles en novembre avec KS Immo Gestion Loc.
- Actions de taille et broyage : reconduction en mars 2027 ; utilisation du broyeur communal.
- Cour de l'école de Riedwihr : pistes pour réduire la réverbération (arbres en pots, peinture blanche, arrosage).

4. Ban communal - Forêt - Fossés

Les points suivants sont abordés :

- Organisation d'un tour du ban à vélo en septembre-octobre 2026.
- Journée des 3 sentiers nature : prévue le 18 octobre 2026.
- Visite du Parc à Grumes : programmée pour février-mars 2027.
- Entretien des fossés : GT dédié ; RDV avec la SAVA en automne 2026.
 - Deux situations particulières : fossé Nord-Est de Riedwihr (accès privé et arbre sur bouche), fossé Rue des Jardins Holtzwihr (arbres sur buse).

- Panneaux de circulation sur chemins PdR : implantation/renouvellement pour cadre légal de verbalisation par la Brigade Verte.
- Peupliers RD45 : taille effectuée par la CEA ; diagnostic arboricole prévu.
- Datura : rappel à intégrer dans le Kruttblatt.
- Agroforesterie : étude avec visite d'exploitation à Artolsheim.
- Ban de Holtzwihr : réflexion sur le parcellaire et d'éventuels échanges fonciers.

5. Eau

La commission examine les problématiques liées à l'eau :

- Fontaine de Riedwihr : absence d'eau depuis 2022 ; recherche de solutions alternatives pour éviter la stagnation.
- Arrosage communal : difficultés d'approvisionnement à Riedwihr ; pistes étudiées :
 - Création d'un puit (à vérifier avec Colmarienne des Eaux),
 - Convention possible avec un agriculteur.

6. Décoration - Cadre de vie

Plusieurs propositions sont formulées :

- Ajout d'un panneau *Schmushiesla* au cabanon du terrain de loisirs de Riedwihr.
- Relance du projet Lavoir avec sécurisation des berges de la Blind.
- Installation ou retrait de mobilier urbain (bancs, table de pique-nique, bac à mégots).
- Mise à jour des panneaux cartographiques (suppression, renouvellement, création).
- Repeinte des arceaux du Coin Sympa et des autres lieux avec la Réserve citoyenne.
- Organisation d'une exposition photo participative : *Ma Porte à moi – Le village dans l'œil de ses habitants*.

Point n°11 : Divers

- Actions menées contre les installations illégales sur le ban de la commune (M. le Maire)

Un retour est fait sur les deux derniers week-ends de juin, durant lesquels un convoi de caravanes a été signalé et a permis de déclencher le plan d'action communal. Cette expérience a montré l'efficacité d'une information précoce.

Lors du week-end suivant, l'alerte n'étant pas arrivée à temps, une trentaine de caravanes se sont installées sur le terrain situé en face du terrain de football. Des violences verbales et physiques ont été constatées, notamment lorsque ce groupe a tenté de s'implanter sur le terrain de foot et en a été repoussé. Neuf heures de mobilisation ont été nécessaires, réunissant agriculteurs, élus et gendarmerie.

M. le Maire adresse ses remerciements aux forces de l'ordre, aux agriculteurs dont l'engagement, le matériel et la ténacité ont été déterminants, aux sapeurs-pompiers, aux élus ainsi qu'à l'ensemble des habitants.

Il rappelle l'absence d'une aire de grand passage sur le territoire de Colmar Agglomération, ce qui augmente le risque d'une nouvelle intrusion d'ici la fin de l'été. Il exprime le souhait d'un retour à un climat serein et que ces événements ne nourrissent pas de tensions inutiles.

Il souligne enfin la force collective du village, où chacun s'est mobilisé avec solidarité et responsabilité. Il remercie toutes les personnes présentes à ses côtés, saluant l'esprit admirable des acteurs engagés dans une situation particulièrement difficile.

« La clé est la réactivité » - **MERCI**

Mme Élodie DIRNINGER demande les coordonnées des personnes à contacter en cas de besoin.

Mme Maïté VOGEL rappelle que les numéros des adjoints sont disponibles sur le site de Porte du Ried.

M. le Maire informe que les personnes souhaitant intégrer le groupe WhatsApp peuvent prendre contact directement auprès de lui.

M. Marc ZWICKERT demande de prévoir une indemnisation pour ceux qui ont procédé à l'épandage.

M. le Maire indique qu'une indemnisation sera évidemment versée aux agriculteurs qui ont répandu du lisier.

- **Retour sur la journée citoyenne (Robert SPEICHER - Rapporteur : Carine BAUMANN)**

M. Robert SPEICHER a organisé pour la première fois, au lendemain des élections, la journée citoyenne, qui s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Plus d'une centaine de personnes se sont inscrites, avec de nombreux ateliers impliquant les jeunes. Plusieurs travaux ont été réalisés dans le village : nettoyage des églises, remise en état de différents lieux, atelier cuisine particulièrement apprécié, ainsi qu'une grande solidarité autour des produits offerts par les maraîchers.

Il est indiqué que toute personne souhaitant devenir chef de chantier, ou proposer des idées de chantiers, peut se manifester. Les sapeurs-pompiers seront présents l'année prochaine, notamment pour la mise en place d'une rambarde.

Il est également rappelé que certains travaux peuvent être réalisés en dehors de la journée citoyenne.

- **Assemblée Générale des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) des communes de Jebsheim, Artzenheim, Durrenentzen, Grussenheim, Muntzenheim et Porte du Ried du 19/06/26 (Patrick DEMANINS)**

- Effectif actuel : 41 JSP
- Répartis en 3 groupes de niveaux + groupe brevet (normalement il y a 5 niveaux jusqu'à l'année de passage du Brevet National des JSP mais l'effectif est insuffisant dans la quatrième année)
- 28 garçons et 13 filles
- 8 JSP de Porte du Ried
- A été instauré un carnet de points ressemblant à un permis de conduire avec un barème de points (par exemple : 1 point en moins pour une absence non signalée ou matériel manquant)
- 19 encadrants avec différentes spécialités
- 14 entraîneurs sportifs (en fonction de leur disponibilité et spécialité)
- Participation aux manifestations, à la vie associative, à la maintenance du matériel
- Budget 2025 : bénéfice de 3 962,26€ (report N -1, recettes et dépenses), le report pour 2026 est de 20 924,14€.
- Projet : fabrication en régie d'une remorque pédagogique de 1.3 tonnes pour éviter d'emprunter le matériel des pompiers. Coût : 7200€. Elle sera inaugurée le 3 octobre prochain (date peut être reportée).
- Un gros volet sportif avec la présentation des résultats (cross départemental, athlétisme, grimpe de corde, parcours sportif, etc.)

- Association des Elus Agents EDF et des Energies - Webinaire du 16/06/26 : présentation du Technocentre de Fessenheim (Patrick DEMANINS)

Présentation du projet Technocentre :

- Site industriel destiné à valoriser et recycler des métaux de très faible activité certifiés conformes pour une utilisation tout usage.
- Projet qui fait partie des 150 grands projets français soutenus par l'Europe.
- C'est une Installation ICPE Classée Pour l'Environnement
- Le processus industriel de production de lingots métalliques décontaminés se fait par fusion. Le site sera équipé de 2 fours électriques à arc, d'une capacité de 25 tonnes par four
- En France, le stock actuel de métaux à décontaminer est estimé à 500 000 tonnes (à savoir que tout matériel qui a séjourné dans un environnement nucléaire même non soumis à des rayonnements était considéré comme matière radioactive)
- Usine peut traiter les métaux venant de l'étranger (possible mais pas la priorité) et il faut savoir que la législation européenne en la matière prévoit le retour des résidus contaminés vers le pays d'origine.
- Jusqu'à présent le retraitement se faisait dans une filiale en Suède car la réglementation française l'interdisait. Ce sera la première usine de ce type en France
- Les bâtiments du Technocentre ont été étudiés spécifiquement par les architectes pour s'intégrer dans l'environnement

Transport des matières : sous l'autorité de l'ASNR (Autorité de Sûreté Nucléaire et de radioprotection, organisme indépendant) pour les transports nationaux et sous l'autorité de l'AIEA (Agence Internationale de l'Energie Atomique) pour les transports internationaux :

- Par voie fluviale pour les gros composants du style générateurs à vapeurs qui font plus de 480 tonnes puis jusqu'au Technocentre par convois exceptionnels.
- Par rail et par route pour les composants en vrac.

En quelques chiffres :

- 450M€ d'investissement
- Installations implantées sur 15 ha à proximité de l'ancienne centrale
- 300 emplois pendant la construction et 200 en phase d'exploitation et à minima pour les 40 prochaines années.
- 85 % d'objectif de valorisation des métaux
- 15 % des déchets seront stockés au Cirès ou au CSA, les centres de stockage de l'Andra dans l'Aube
- Les émissions radioactives des métaux recyclés seront 300 fois inférieures à la radioactivité moyenne naturelle en France
- La productibilité annuelle est de 20 000 tonnes

Le calendrier du projet :

- **2019 - 2022** : APS, études d'avant-projet sommaire
- **2023** : feuille de route (Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs)
- **2024** : saisine de la CNDP (Commission Nationale de Débat Public) qui n'était pas obligatoire pour ce projet car elle se déclenche pour les chantiers supérieurs à 600M€ mais EDF voulait jouer la transparence avec les acteurs socio-économiques locaux et les collectivités territoriales.
- **Novembre 2025** : immatriculation de la filiale EDF Cyclife Technocentre au Tribunal de commerce de Colmar
- **2023 - 2026** : APD, études d'avant-projet détaillé

- **2027** : arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, arrêté ministériel de dérogation prévue au code de la santé publique et le permis de construire.
- **2027 - 2031** : travaux de construction
- **2031** : essais préalables à la mise en service

Pour ceux que cela intéresse, Patrick DEMANINS peut organiser pour le Conseil Municipal une visite de la centrale nucléaire en phase de démantèlement ainsi qu'une présentation du projet Technocentre, Mr Claude Egly, Chargé mission Ancrage et Concertation.

- Agenda

26/07/26	11h-13h	Salle des fêtes - Riedwihr	Apéritif citoyen
05/08/26	16h30-19h30	Salle polyvalente - Holtzwihr	Don du sang
09/08/26	11h-13h	Salle des fêtes - Riedwihr	Apéritif citoyen
20/08/26	12h	Salle polyvalente - Holtzwihr	Barbecue des Amis de la Belle Epoque
22/08/26	12h	Riedwihr	Grillfascht
02/09/26	20h	Salle des associations - Holtzwihr	Réunion préparation Fête du Ried - Comité des Fêtes
05/09/26	9h-12h	Salle polyvalente - Holtzwihr	Forum des associations
10/09/26	19h30	Salle polyvalente - Holtzwihr	Conseil Municipal

- Tour de table

Mme Élodie DIRNINGER informe qu'à l'école de Riedwihr, dans la classe de CM2, l'enseignant a dû tirer une rallonge pour installer un ventilateur au fond de la salle. Elle précise que la classe manque de prises de courant, ce qui oblige à utiliser des rallonges, elles-mêmes insuffisantes. Il est proposé de réaliser un devis pour l'installation d'une climatisation, si cela s'avère possible.

M. le Maire indique que le sujet est en cours de réflexion. Il ajoute que, selon les informations transmises par M. Patrick DEMANINS, EDF propose des aides destinées aux écoles pour tout ce qui concerne le rafraîchissement et la climatisation.

M. Jean-Louis FLEITH indique avoir entendu dire que la fête de la musique aurait été annulée en raison de l'anniversaire des 30 ans du club de football. Il estime que cela est regrettable.

M. le Maire rapporte que, concernant la fête de la musique, l'annulation du tournoi de football aurait conduit à ce que la manifestation devienne un événement privé en soirée, avec repas, sans concurrence avec l'association. Le don du sang a également été annulé en raison des conditions météorologiques annoncées. Un événement automnal sera organisé en remplacement. Il rappelle qu'il y avait deux manifestations prévues simultanément et que, de toute manière, la canicule a entraîné leur annulation.

M. Jean-Louis FLEITH demande si la propriété du chemin, situé au niveau du parking derrière le périscolaire, a été transférée.

M. le Maire répond que le dossier est en cours depuis le début du projet

Mme Céline ZETTING rapporte que, lors de l'épisode de canicule, les repas fournis par le périscolaire ont tout de même été facturés alors que les écoles étaient fermées les après-midi.

Mme Michèle SCHILLINGER indique avoir pris attache auprès de la directrice. Celle-ci a précisé que l'école n'ayant pas été totalement fermée, le traiteur n'a pas accepté d'annuler les repas, les commandes devant être modifiées au minimum douze jours à l'avance pour éviter des frais.

M. le Maire ajoute que le Préfet a maintenu l'ouverture des classes jusqu'au dernier moment, certaines familles notamment les sapeurs-pompiers, le personnel médical ou d'autres professions mobilisées n'ayant pas nécessairement la possibilité de garder leurs enfants.

Il a été suggéré de mettre en place un service en drive, et M. le Maire se renseignera pour l'année prochaine, cette solution constituant une piste intelligente afin d'éviter la perte des repas.

Damien GRINGER a signalé la problématique du passage des sociétés de canoë-kayak par la rue de la Maison Rouge pour accéder au site. Leur fréquentation importante en période estivale, combinée à une vitesse excessive, rend les croisements avec les agriculteurs et les engins agricoles particulièrement difficiles. Il demande s'il serait possible d'interdire cette circulation aux sociétés de canoë-kayak.

M. le Maire va se renseigner sur les solutions possibles afin de répondre à cette problématique.

Il signale également la présence d'une jardinière de fleurs sur la rambarde du pont du Kurzgraben et d'arbres gênant la visibilité à l'entrée du village en provenance de Colmar et rue du Bruckweg.

Mme Laurence MEYER ira voir sur place pour les ajustements nécessaires.

Mme Michèle SCHILLINGER rappelle que le forum des associations aura lieu le 5 septembre prochain. Elle invite les membres du Conseil municipal engagés dans une association à relayer l'information auprès des responsables afin d'encourager les inscriptions. Un flyer sera distribué aux usagers vers la fin du mois d'août.

La séance est levée à 22h.

Le Maire,
Jean-François HAZOUME

La secrétaire de séance,
Aurore DONZELOT